



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2022

- **Date de CONVOCATION : 17/05/2022**
- **Nombre de conseillers en exercice : 11**

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.

Etaient excusés ou absents : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, DELCROS Alain, FREZABEU Philippe.

POUVOIRS : LEYMARIE Anne-Marie donne pouvoir à Mme GASTAL Gwladys.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2022.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

1° délibération :

**Objet : D.M N°1 – BUDGET COMMUNE – Correction d'article comptable –
Dotation des amortissements.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022,

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 148.12

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 1 148.12

2ème délibération

**Objet : D.M N°1 – BUDGET SERVICE DE L’EAU – Virement de crédit –
Opération N° 27- Renouveau du réseau REGAGNAC.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l’exercice 2022,

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2156	27	Matériel spécifique d’exploitation	4 134.04

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	203	29	Frais de recherche et de développement	-4 134.04

3ème délibération :

Objet : Convention relative au remboursement d'une partie du prix du repas de cantine des enfants scolarisés à la cité scolaire de Luzech

Vu la délibération n° 16/2019 du 9 avril 2019 relative au passage d’une convention pour le remboursement d’une partie (0.22 €) du prix du repas de cantine des enfants scolarisés à la cité scolaire de Luzech.

Vu la délibération n° 2022_1_4 du 13 avril 2022 de la commune de Luzech, fixant le tarif communal du repas pris à la cantine de LUZECH et du tarif communal de la garderie effectuée pendant le temps de repas pour les élèves domiciliés à LUZECH, PARNAC et SAINT-VINCENTRIVE-D'OLT (à compter du 1er mai 2022),

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

Considérant, la demande des représentants des parents d'élèves siégeant au Conseil d'école de LUZECH,

Considérant les nouvelles décisions des Communes de LUZECH et SAINTVINCENT-RIVE-D'OLT de facturer ledit repas à 3,72 € aux familles des élèves résidant sur ces Communes à compter du 1^{er} mai 2022, soit une baisse globale de 0,53 €,

Dans ce cadre et afin de répondre à la demande des représentants des parents d'élèves siégeant au Conseil d'école de LUZECH, le Conseil municipal de LUZECH a décidé, lors de sa séance en date du 13 avril 2022, d'opérer une nouvelle baisse du prix du repas à compter du 1^{er} mai 2022, en appliquant le tarif de 3,72 €. Le reste à charge pour la commune sera la différence de 0,53 € par repas.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire que la Commune de PARNAC reconventionne avec la commune de LUZECH afin de redéfinir les conditions de remboursement à la Commune de LUZECH de la différence entre le prix du repas de cantine payé par les familles Parnacoises et le prix facturé pour ce même repas par la Commune de LUZECH.

Monsieur le Maire donne alors lecture à l'assemblée du projet de convention à conclure avec la commune de Luzech dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La Commune de LUZECH sollicitera une participation aux Communes de PARNAC et de SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT basée sur le nombre de repas réellement pris par les élèves domiciliés dans ces communes ;
- Cette participation fera l'objet de deux titres de recettes par exercice comptable ;
- La convention sera conclue pour une durée de huit mois à compter du 1^{er} mai 2022, puis renouvelable chaque année comptable par tacite reconduction ;
- Les termes de la convention pourront être modifiés par avenant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de se prononcer sur la conclusion du projet de convention avec la Commune de LUZECH.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- D'accepter la conclusion de la convention relative au remboursement d'une partie du prix du repas de cantine dont lecture a été faite par Monsieur le Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer cette convention avec la Commune de LUZECH, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

4ème délibération :

Objet : Renouvellement du photocopieur en location et contrat de maintenance.

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat de location et de maintenance du photocopieur Konica Minolta C227 souscrit avec Copinfor arrive à échéance au 20/09/2022.

La société Copinfor nous propose le remplacement de celui-ci par un photocopieur plus récent, avec économie d'énergie, plus productif et moins polluant. : **COPIEUR COULEUR EPSON PRO C879 RDTWF :**

- Location sur 21 trimestres, 60 € par mois
- Cout à la page : couleur : 0.045 et noir et blanc : 0.0045 €.

La société Copinfor dispose de 4 techniciens à proximité. Les interventions sont rapides et de qualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Questions diverses

LE REPAS DES AINES

Après 2 ans de pandémie, nous revenons au traditionnel repas des aînés qui sera organisé le samedi 8 octobre 2022.

LA VOIE VERTE

Mr le maire informe le conseil que les travaux reprendront début juin.

PROJET DE MAM

Mr le maire informe l'assemblée que l'étude du projet est finalisée. Il est tout à fait possible d'accueillir une MAM dans les anciens locaux de l'école. Pour les travaux, nous pouvons bénéficier de financements de la CAF, dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE). Une assistante maternelle est intéressée mais pour démarrer le projet, nous avons besoin qu'elles soient au minimum deux. Nous sommes en attente de candidates pour enclencher le projet.

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

L'ARTOTHEQUE

Mr le maire présente l'artothèque départementale du Lot qui propose d'emprunter les œuvres de la collection constituée par le Département du Lot : près de 850 œuvres sur papier et multiples (estampes, photographies, dessins...) par un contrat d'abonnement annuel. Le coût est de 150 € par an pour le prêt de 5 œuvres tous les 2 mois. Ces œuvres pourraient être exposées à la mairie. L'assemblée est d'accord sur le principe.

LE PARGOU

Pour donner suite à la réunion du 13 mai 2022, Mr le maire informe l'assemblée que Les travaux d'aménagement de la cale sont prévus pour septembre 2022. Mr le maire a rencontré le propriétaire d'un terrain attenant à la cale dans le but d'acquérir une petite parcelle pour le futur stationnement.

INCIVILITES

Mr le maire informe le conseil que la mairie a reçu plusieurs courriers de réclamations, accompagnés d'une pétition concernant des troubles du voisinage au lieudit les combes, passage de moto cross dans les vignes faisant beaucoup de bruit constamment, tapage nocturne, insultes à répétitions, animaux (poules, lapins, chiens) errants et entrants chez les particuliers.

Deux terrains sont à la vente route des Combes. Le conseil s'interroge sur la possibilité de faire valoir son droit de préemption afin de maîtriser l'aménagement.

TOUR DE France

Mr BOMPA a participé à la réunion du 19 mai 2022, sur l'organisation et la sécurité du public lors du passage du tour de France à Parnac le vendredi 22 juillet 2022.

Il nous informe que la route départementale, axe principal du passage du tour, sera fermée entre 11h et 18h environ. La gestion des parkings se fera par la commune. La mairie va se réunir avec les associations car il y a la possibilité de faire des animations sur le terreplein au bord de la D8.

COMMISSIONS

La commission de travaux se réunira le 20 juin 2022 et la commission du service de l'eau le 1^{er} juin 2022.

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

COMBE DU TIC

Mr RIGAL nous informe que de nombreux camions ont déposé le ballast et des gravats de la voie verte à la combe du Tic.

Cela a eu pour effet la dégradation du paysage, alors qu'elle a été fermée à tous public y compris à l'employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,